



DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Réunion du 25 septembre 2025

B 2025 – 18 : Actualisation de la convention SDIS 28 – Entente Valabre

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 19 septembre 2025 à l'initiative de son président, s'est réuni le jeudi 25 septembre 2025, au Centre d'Incendie et de Secours Mixte de Dreux sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Didier Garnier, M. Marc Guerrini

Membres excusés :

Mme Sylvie Honneur-Bûcher

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Vu la délibération CA 2024-08 du 15 février 2024 donnant délégation au bureau pour adopter et modifier les conventions avec les partenaires du SDIS autres que le CD 28 et l'Union départementale.

Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention avec l'entente Valabre qui se substituera à la convention en vigueur signée le 8 février 2025.

Le SDIS 28 s'est engagé avec l'Entente Valabre sur 2 axes :

- Disposer du système d'information géographique (SIG) OPENDFCI qui facilite la création d'ATLAS DFCI 1/25 000ème partagés entre les SDIS pour les renforts mutuels. Pour ce faire, l'Entente fournit notamment un soutien technique avec des serveurs mutualisés mais aussi méthodologique dans la gestion des bases de données et la formation sur les logiciels ;
- Acquérir la solution CRIMSON, système de situation opérationnelle partagée (SOP) 2D et 3D, outil indispensable dans le cadre de la gestion opérationnelle et du commandement qui permet une remontée d'informations en temps réel avec le CODIS mais aussi avec les centres opérationnels zonaux et nationaux (COZ, COGIC). Par ailleurs, il permet une interconnexion avec les outils nationaux tels que SYNERGI, SYNAPSE, SINUS et prochainement NEXSIS.

La formation des officiers de la chaîne de commandement s'est déroulée en juin dernier et ils ont pu se familiariser avec les outils dans le cadre des formations mais aussi en opération puisque le SDIS a équipé deux postes de commandement mobiles.

Néanmoins, ces premières utilisations ont permis d'identifier quelques évolutions à apporter et notamment la nécessité :

- D'intégrer les plans ER dans la base de données de CRIMSON permettant ainsi une visualisation 3D des bâtiments tels que la cathédrale de Chartres, les silos ou les centres hospitaliers ;
- D'accéder à OPEN SIS, solution de diffusion en temps réel des mises à jour des données cartographiques (flux webcarto) vers l'ensemble des outils connectés (CRIMSON, OPEN DFCI, NEXSIS...).

Le coût annuel de l'abonnement est fixé à 15 400€ TTC, soit une augmentation de 3 500€.

Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, autorise le président ou son représentant à signer la convention entre le SDIS 28 et l'entente Valabre – ECASC permettant la mise à disposition de fonctionnalités complémentaires.



Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /